# Motion CA – contre le dispositif « 2 h de sport en plus de l’EPS »

Depuis plusieurs années, différents organismes alertent les pouvoirs et l’opinion publique sur l’augmentation de la sédentarité chez les jeunes de notre pays.

La crise sanitaire liée au COVID 19 n’a fait que renforcer la situation déjà dégradée pour les personnes les plus touchées par ce phénomène.

A ce moment-là, les pouvoirs politiques ne se sont pas trompés en ayant organisé les raisons pour un droit de sortie pendant la crise. L’activité physique était considérée comme un élément majeur de la vie des français. Notre syndicat, le SNEP-FSU, avait salué, à l’époque, la décision prise et l’idée de fond contenue dans celle-ci.

Depuis, un autre évènement social et culturel majeur, de portée mondiale et universelle, est en préparation dans notre pays. Il s’agit des jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024. Les JOP mettent au cœur de la vie publique la culture sportive. Il faudrait être aveugle pour ne pas faire le lien entre la crise de sédentarité galopante et l’opportunité offerte par les JOP pour inverser la tendance.

De plus, il existe un consensus social large autour de la nécessité pour notre jeunesse de venir plus sportive, plus active. Les « sports », organisés dans des fédérations et les clubs, sont des éléments majeurs pour ancrer les jeunes durablement dans la pratique physique.

Le ministère de l’éducation reconnais, en quelque sorte, la situation sociale et sanitaire dégradée et fait la proposition de 2 h de sport en plus (de l’EPS). Or, le dispositif mis en place, d’abord de manière expérimentale puis élargi à partir de la rentrée 2023, est insuffisant voir néfaste.

Premièrement, il ne concerne que quelques élèves volontaires, ce qui risque d’intéresser d’abord celles et ceux qui pratiquent déjà. Puis, n’étant pas obligatoire, les plus éloigné-e-s de la pratique physique resteront en dehors. Enfin, la mise en œuvre va impacter l’EPS car des créneaux sur les équipements sportifs seront enlevés à l’enseignement obligatoire pour ce dispositif péri scolaire.

Au contraire, nous pensons que le ministère doit prendre une mesure s’adressant à toutes et à tous.

Le SNEP-FSU porte la solution de progrès. Il faut dès à présent porter les horaires de l’EPS à 4 h hebdomadaire, de la 6e à la terminale. L’EPS est l’enseignement obligatoire et donc le seul lieu de la vie sportive qui s’adresse à tous et à toutes.

Nous refusons la mise en concurrence avec le tissu sportif extra scolaire y compris et surtout car de très nombreux dispositifs de coopération entre l’école, le sport scolaire et le sport civil existent sur tout le territoire.

Les 4 h d’EPS sont une chance inouïe pour la France. C’est un moyen de rendre notre jeunesse plus sportive, de l’ancrer dans la culture sportive de façon plus approfondie, d’être le point d’appui pour un indispensable renouvellement et de construction des équipements sportifs en France, d’être le moteur de nouveaux emplois pour les jeunes, de réimpulser la réforme de la formation des enseignants d’EPS, initiale et continue, pour la qualité du service public d’enseignement.